République Française

Délibération n° 2019/32
Evolution des grilles de rémunération du personnel de droit privé de la Régie Autonome de Restauration Scolaire et Sociale

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 11/06/19
Compte rendu affiché : 19/06/19

Transmis en préfecture : 20/06/19
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20190617-34020-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : M. Hamdiatou NDIAYE

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Andrée LOSCOS, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, M. Saïd ALLEG, Mme Nadia CHIKH, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, M. Nasser DJAIDJA, Mme Hidaya SAID, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA.

Absent(e)s : M. Damien MONCHAU, Mme Maite LAM.

Excusé(e)s : M. David INGLES.

Dépôt de pouvoir : M. Idir BOUMERTIT à Mme Souad OUASMI, M. Djilannie BEN MABROUK à M. Gilles ROUSTAN, M. Thierry VIGNAUD à Mme Michèle PICARD, Mme Amina AHAMADA MADI à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Paula ALCARAZ à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Aurélien SCANDOLARA à Mme Véronique FORESTIER, Mme Loan NGUYEN à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Régia ABABSA à M. Hamdiatou NDIAYE, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Christophe GIRARD, Mme Anne-Cécile GROLEAS à M. Pascal DUREAU.

République Française

Rapport n° 32
Evolution des grilles de rémunération du personnel de droit privé de la Régie Autonome de Restauration Scolaire et Sociale

Direction Ecole et Bâtiments

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 mars 2000, le conseil municipal a créé la régie autonome de la restauration scolaire et sociale.

La délibération n° 17 du 19 juin 2000 portant sur la création des postes a arrêté les grilles de rémunération des salariés et a précisé les organismes sociaux auxquels était assujettie la Régie de restauration.

Conformément à l'article 3 des statuts de la Régie, le Conseil Municipal après avis du Conseil d'Exploitation règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel.

Les grilles de salaires des personnels de droit privé n'ont pas connu d'évolution depuis la création des postes en 2000. Pour certains, les salaires n'ont pas connu d'augmentation respectivement depuis octobre 2011 et septembre 2013.

Le conseil d'exploitation de la Régie a été consulté le 23 mai 2019.

Je vous propose en conséquence les modifications suivantes concernant les grilles 3 et 4 qui sont utilisées à ce jour :

- Grille 3 : supprimer les salaires en dessous du smic mensuel, renuméroter les échelons et proroger la carrière de trois échelons.
- Grille 4 : prolonger la carrière de deux échelons.

Pour les salariés n'ayant pas eu d'avancement depuis 2011 et 2013, je vous propose une évolution de leur salaire sur les échelons supérieurs avec effet rétroactif au 1 er janvier 2019.

Je précise également que suite au partenariat de CNP Assurance et AG2R la mondiale, le contrat collectif de retraite supplémentaire souscrit auprès de CDC-CNP doit donner lieu à un nouveau contrat auprès d'ARIAL-CNP Assurances. Ce nouveau contrat, sans incidence financière pour la collectivité, permet la portabilité des droits en cas de départ de la structure.

République Française

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 3 juin 2019 après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :
- Valider les modifications concernant les grilles 3 et 4
- Valider les évolutions salariales
- Acter la signature d'un nouveau contrat ARIAL CNP

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

ANNEXE 1

GRILLE 3

Catégorie : AGENT DE MAITRISE

Emploi : RESPONSABLE GESTION PERSONNEL

Au 01/01/2019

ECHELON	DUREE	SALAIRE BRUT MENSUEL
1°	1an 6 mois	1523.97€
2°	1 an 6 mois	1576.03 €
3°	2 ans 3 mois	1642.28 €
4°	2 ans 3 mois	1680.14 €
5°	2 ans 3 mois	1727.46 €
6°	2 ans 3 mois	1793.75 €
7°	3 ans	1874.24 €
8°	3 ans	1949.91 €
9°	3 ans	2039.86 €
10°	3 ans	2153.42 €
11°	3 ans	2268.04 €
12°	3 ans	2380.50 €
13°		2502.34 €

Total de la carrière : 30 ans

Supplément familial : 1 enfant : 2.29 €

2 enfants : 73.79 €

ANNEXE 2

GRILLE 4

Catégorie : CADRE

Emploi : DIRECTEUR ADJOINT-RESPONSABLE DES ACHATS

ECHELON	DUREE	SALAIRE BRUT MENSUEL
1°	2 ans	2252.86 €
2°	2 ans 6 mois	2442.15 €
3°	2 ans 6 mois	2546.24 €
4°	2 ans 6 mois	2603.06 €
5°	2 ans 6 mois	2787.66 €
6°	2 ans 6 mois	2958.07 €
7°	2 ans 6 mois	3180.48 €
8°	2 ans 6 mois	3383.31 €
9°		3561.38 €

Total carrière : 19 ans 6 mois

Supplément familial : 1 enfant : 2.29 €

2 enfants : 73.79 €